

FIR 22

FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL

HAUTS-DE-FRANCE // 2022



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ars
●● Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

SOMMAIRE

4 – LE FONDS D’INTERVENTION RÉGIONAL 2022... EN CHIFFRES

6 – LE FONDS D’INTERVENTION RÉGIONAL 2022... EN ACTIONS

6. **Partie 1 - L’implication des usagers pour transformer le système de santé**

7. ACCOMPAGNER ET RÉCOMPENSER LES PROJETS DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ SUR LES TERRITOIRES

7. UN TEMPS FORT RÉGIONAL DEDIE AUX DROITS DES USAGERS

8. FAIRE VIVRE LE CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION DU SYSTÈME DE SANTÉ AU NIVEAU TERRITORIAL

9. **Partie 2 - La promotion d’un environnement favorable à la santé et les actions pour développer des comportements vertueux dès le plus jeune âge**

10. LES ACTIONS DE PRÉSERVATION DE L’ENVIRONNEMENT EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ

10. LA PRÉVENTION DE L’ANTIBIO-RÉSISTANCE

11. LA PROMOTION DE L’ACTIVITÉ PHYSIQUE

11. LA PROMOTION DE LA SANTÉ SEXUELLE

13. **Partie 3 - Poursuivre la structuration des parcours de santé en accentuant leur dimension préventive**

14. UN AXE FORT AUTOUR DE LA PÉRINATALITÉ ET DE LA SANTÉ DES JEUNES ENFANTS

16. LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE ET L’AMÉLIORATION DU PARCOURS DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER

17. PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE

20. PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET PARCOURS DES PERSONNES SOUFFRANT

22. PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES

25. PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET PARCOURS DES PERSONNES HANDICAPÉES

27. **Partie 4 - Le maintien et la garantie de l’accès aux soins dans tous les territoires de la région**

28. MAINTENIR ET FIDÉLISER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LA RÉGION

30. PERMETTRE L’ACCÈS AUX SOINS NON PROGRAMMÉS ET AUX FILIÈRES DE SOINS

31. LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ AU SERVICE DE L’ACCÈS AUX SOINS DES USAGERS

32. **Partie 5 - Le soutien à l’investissement dans les champs sanitaire et médico-social pour moderniser et adapter le système de santé**

33. LA MOBILISATION DU FIR POUR SOUTENIR L’INVESTISSEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

33. LA MOBILISATION DU FIR POUR SOUTENIR L’INVESTISSEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

FIR 2022

Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) apporte aux Agences régionales de santé une plus grande souplesse dans la gestion de certains financements, afin de les adapter aux besoins des territoires. Il permet ainsi à l'ARS Hauts-de-France de financer des actions et des expérimentations en matière d'offre de soins et d'offre médico-sociale, de prévention, de qualité, de sécurité sanitaire, mais aussi d'améliorer la coordination et l'organisation des parcours de santé.

Le FIR représente environ 5% des financements alloués par l'Agence dans la région. Il est complémentaire des autres vecteurs de financement issus des enveloppes de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie).

Les missions du FIR sont organisées par le code de la santé publique en cinq axes stratégiques :

- **La promotion de la santé et la prévention** des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie (mission 1).
- L'organisation et la promotion de **parcours de santé coordonnés** ainsi que la **qualité et la sécurité** de l'offre sanitaire et médico-sociale (mission 2).
- La **permanence des soins** et l'amélioration de la **répartition des professionnels et des structures** de santé sur le territoire (mission 3).
- **L'efficience** des structures sanitaires et médico-sociales et **l'amélioration des conditions de travail** de leurs personnels (mission 4).
- Le développement de la **démocratie sanitaire** (mission 5).

LE FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL... EN CHIFFRES

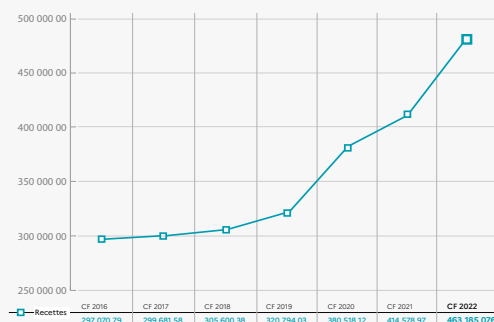
Les recettes

EN FORTE AUGMENTATION DEPUIS 2016

■ L'année 2022 est caractérisée par la sortie de l'état de crise sanitaire et par une volonté marquée de poursuivre, d'une part, les plans et programmes ayant débuté avant la crise et, d'autre part, de lancer de nouvelles mesures.

Les recettes augmentent régulièrement depuis 2016 (+ 55,9 % entre 2016 et 2022). La hausse entre 2021 et 2022 est de 11,7 % soit 48,6 M€ supplémentaires.

Cette hausse significative des recettes résulte principalement d'un transfert de crédits, sur décision du ministère et à hauteur de 38 M€ pour la région, depuis l'enveloppe de l'ONDAM finançant les missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation vers le FIR.



En 2022, le montant des recettes s'élève à **463 185 076 €**, dont 457 794 422 € de délégations nationales.

■ D'autres lignes de crédits sont venues accroître les recettes du FIR :

- Les revalorisations Ségur (5,2 M€).
- La gestion des tensions estivales et hivernales au sein des services d'urgences (3,7 M€).
- La revalorisation des carences ambulancières (3,7 M€).
- Les assises de la santé mentale : les lits à la demande (1,9 M€).
- La poursuite du développement du numérique en santé.
- La revalorisation des indemnités des médecins assurant la permanence des soins en établissements publics de santé (3 M€).

■ Des recettes ont aussi été allouées à la région dans le cadre de la sortie de crise sanitaire et l'arrêt progressif de dispositifs tels que Tester-Alert-Protéger et les centres de vaccination de ville.

Les dépenses

EN HAUSSE SUR LA PÉRIODE 2016-2022, AVEC DES TAUX D'EXÉCUTION SATISFAISANTS

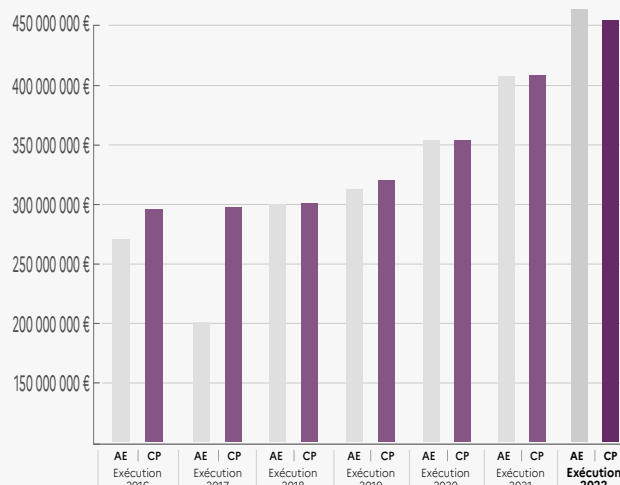
■ Les dépenses du FIR sont suivies au moyen d'une comptabilité budgétaire basée sur les **autorisations d'engagement** (AE) et les **crédits de paiement** (CP).

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être **engagées** dans l'exercice. Ces engagements peuvent avoir une portée annuelle ou pluriannuelle. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être **payées** au cours de l'année pour la couverture des engagements décidés.

Directement corrélées à la hausse des recettes, les dépenses du FIR ont également connu une hausse significative entre 2016 et 2022, avec respectivement + 67,2% pour les AE et + 55,2% pour les CP.

Pour l'exercice 2022, la consommation des AE (461 492 010€) et des CP (455 172 743 €) s'établit respectivement à plus de 98,6% pour les AE et 97,5% pour les CP des montants ouverts au dernier budget rectificatif.

Dépenses AE - CP



FOCUS SUR LA PRISE EN COMPTE DES SURCÔÛTS COVID

■ Le tassement de l'épidémie de COVID 19 en 2022 a conduit à l'adaptation ou à l'arrêt de dispositifs mis en place depuis 2020.

Le dispositif des médiateurs de lutte anti-COVID (LAC) a été poursuivi et adapté en 2022.

Les médiateurs LAC ont été davantage mobilisés sur des actions de sensibilisation et de distribution de kits de prévention anti-COVID sur le territoire régional (**726 000 €**). Ce sont 60 000 kits de prévention anti-COVID composés de masques, de gel hydroalcoolique et de flyers qui ont été distribués en 2022 pour un coût de **452 877 €**.

L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens a accompagné les officines des Hauts-de-France dans la mise en œuvre de la **vaccination anti-COVID** et a perçu à ce titre une dotation de **10 856 €**.

Des **campagnes de communication** ont notamment été menées en région afin de rappeler l'importance de la vaccination auprès des personnes de plus de 70 ans (**70 471 €**)

et auprès des résidents en EHPAD (**28 572 €**).

La cessation progressive de l'activité des centres de vaccination de ville s'est étalée dans la région sur le premier trimestre de l'année. Les 87 centres de vaccination de ville ont bénéficié d'un financement engagé de près de **4,5 M€** auquel vient s'ajouter le financement des cars de vaccination itinérants pour **110 000 €**.

Le modèle de financement des centres de vaccination de ville, qui a fait l'objet de plusieurs actualisations au cours des années 2021 et 2022, est basé sur une logique d'avance **tenant compte du nombre de personnels nécessaire au fonctionnement du centre**. Cette avance fait ensuite l'objet de régularisation sur la base des dépenses réellement engagées et éligibles au subventionnement de l'ARS. La majorité de ces centres ont arrêté leur activité fin mars 2022.

L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) infirmiers libéraux a également été mobilisée

jusqu'au 30 juin 2022. Elle a bénéficié d'un financement à hauteur de **216 849 €** afin de :

- Mettre en œuvre des actions de coordination dans des structures d'hébergement spécifique (hôtel d'isolement des cas positifs).
- Déployer des équipes mobiles de prélèvement (dépistages sur les aires d'autoroute et les aéroports, journées de dépistage...).
- Financer des coordinations d'infirmières de médiateurs LAC.
- Organiser des renforts RH de professionnels libéraux auprès des EHPAD, établissements, centres de vaccination et sites de prélèvement.

87 centres de vaccination de ville ont bénéficié d'un financement de près de 4,5 M€

FOCUS SUR LES DÉPENSES MOBILISÉES POUR FAIRE FACE AUX TENSIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ

■ L'ARS a également mobilisé des crédits à hauteur de **6,4 M€** afin de faire face aux tensions du système de santé dans le cadre de l'instruction « Braun ». Les mesures suivantes ont ainsi pu être financées :

- Des renforts de régulateurs libéraux en journée (**80 K€**).
- Une campagne de communication pour inciter les parents à adopter les gestes de prévention et les bons comportements dans le cadre de l'épidémie de bronchiolite (**58 K€**).

• Une campagne de communication afin d'inciter la population à ne téléphoner au «15» qu'en cas de réelle nécessité (**200 K€**).

• Un renfort des SAS et SAMU de la région pendant les périodes de congés (**1,8 M€**).

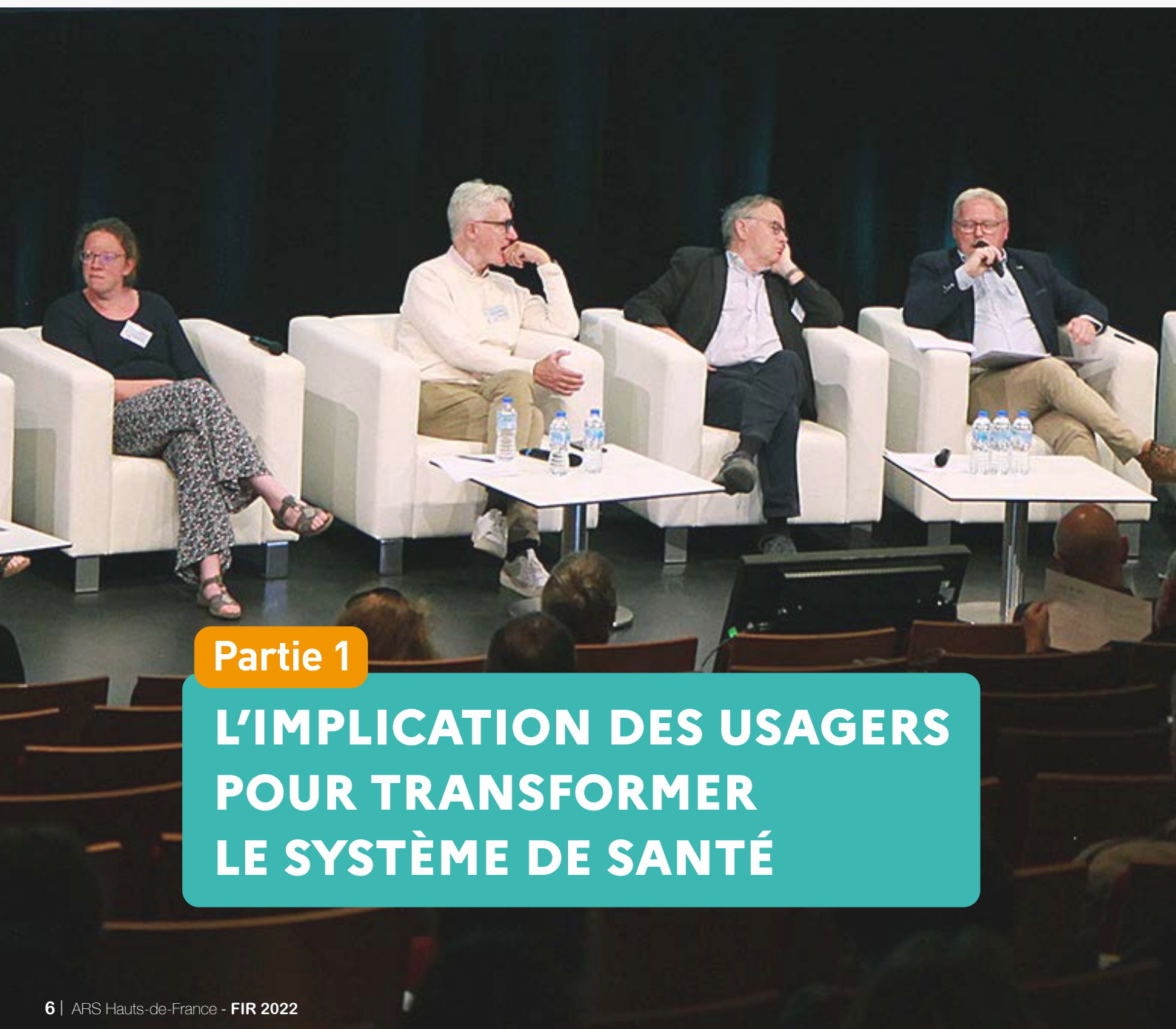
• Un accompagnement ciblé sur des établissements de santé disposant d'un service d'accueil des urgences et d'une offre de soins en pédiatrie afin d'adapter leurs capacités, leurs moyens humains et de financer des équipements spécifiques, ou toute charge liée spécifiquement aux besoins en soins pédiatriques (**4,2 M€**).

LE FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL 2022... EN ACTIONS

Tirant les enseignements de deux années fortement marquées par la crise sanitaire, 2022 aura été une année consacrée au renforcement des actions inscrites dans le projet régional de santé. La sortie de crise sanitaire aura en effet montré l'intérêt de renforcer encore la prévention et de l'inscrire dans le parcours des populations les plus vulnérables, mais également d'agir pour adapter le système de santé confronté à des tensions sans précédent et des problématiques de démographie des professionnels de santé.

Le Conseil national de refondation (CNR) portée par le Président de la République constitue un levier majeur pour renforcer l'action de l'Etat dans le domaine de la santé, impliquer les citoyens et faire émerger de nouvelles solutions pour répondre aux enjeux du système de santé, au plus près des territoires.

Cette plaquette a vocation à mettre en exergue quelques-unes de ces actions phares mises en œuvre au cours de l'année 2022.



Partie 1

L'IMPLICATION DES USAGERS POUR TRANSFORMER LE SYSTÈME DE SANTÉ

ACCOMPAGNER ET RÉCOMPENSER LES PROJETS DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ SUR LES TERRITOIRES (257 K€).

■ L'ARS et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ont reconduit en 2022 leur **appel à initiatives « démocratie en santé »**, en **soutenant 21 structures** (associations d'usagers, collectivités locales, établissements et services) mettant à la disposition des usagers les moyens de débattre, d'exprimer leur avis et de peser dans les décisions qui les concernent avec les autres acteurs de santé. Un soutien trois fois supérieur à l'année précédente, du fait de report exceptionnel de crédits et d'un nombre de projets déposés plus important.



Par ailleurs, en l'honneur du 20^e anniversaire des lois dites de la démocratie en santé, l'ARS et la CRSA ont souhaité faire vivre en Hauts-de-France le label « droits des usagers de la

santé » bien que ce concours national n'ait pas été relancé par le Ministère des solidarités et de la santé. **8 initiatives, visant à valoriser des expériences exemplaires et innovantes dans le domaine de la promotion des droits des patients et des usagers, ont ainsi été récompensées sur les 38 candidatures reçues, parmi lesquelles 2 « Grands prix régionaux » :**

- Les témoignages vidéo « J'ai des droits en santé » pour les personnes sous tutelle et curatelle. Projet porté par le Groupe d'entraide mutuelle (GEM) les Ch'tits Bonheurs, de Ronchin (Métropole-Flandres) et issu d'un partenariat avec France Assos Santé et le CREAI.
- Les nouveaux supports de communication participatifs « Droits des patients : et si l'information était accessible et compréhensible ? » par le Centre Sainte-Barbe de la Fondation Hopale à Fouquières-Lens (62).



UN TEMPS FORT RÉGIONAL DÉDIÉ AUX DROITS DES USAGERS (22 K€).

■ Rassemblant près de 200 acteurs tous horizons confondus, la sixième édition régionale de la journée des droits des usagers a été organisée le 14 juin 2022 à Lille sur le thème de l'inclusion numérique en santé et l'éthique. Piloté par la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers (CSDU) de la CRSA et l'ARS, ce temps fort s'est doté en 2022 d'un partenariat diversifié grâce à la Direction du numérique en santé (DNS) et l'Espace de réflexion éthique régional (ERER).





**CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION**
Hauts-de-France

FAIRE VIVRE LE CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION DU SYSTÈME DE SANTÉ AU NIVEAU TERRITORIAL (122 K€).

■ Dès le lancement du volet santé du Conseil national de la refondation (CNR) par le ministre de la santé et de la prévention début octobre 2022, les équipes de l'ARS se sont organisées pour mettre en place des rencontres sur sept territoires, entre mi-novembre et mi-décembre. **Au total, plus de 1 000 personnes se sont mobilisées** : membres des conseils territoriaux de santé, professionnels de santé libéraux, membres ou non de CPTS, MSP, établissements de santé et médico-sociaux, acteurs associatifs, associations d'usagers, élus ou encore particuliers inscrits sur la plateforme nationale.

A partir de diagnostics socio-sanitaires, établis par l'ARS et l'OR2S (<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/cnr-les-diagnostics-des-territoires-danimation-sante>), les participants ont travaillé sur l'un des 4 défis nationaux suivants :

Défi 1

Donner à tous un accès à un médecin traitant ou à une équipe traitante, en particulier pour nos concitoyens les plus fragiles.

Défi 2

Garantir la continuité des soins et la réponse aux besoins de soins non programmés.

Défi 3

Mobiliser les leviers territoriaux d'attractivité pour les métiers de la santé.

Défi 4

Créer une nouvelle alliance entre les acteurs locaux pour que la prévention entre dans le quotidien des Français.

Plus de 50 solutions ont été proposées par les groupes de travail puis partagées en séance plénière de la CRSA le 24 janvier 2023. Les participants ont souligné leur satisfaction quant à la qualité des échanges et à l'écoute tout en soulignant leurs fortes attentes quant aux suites données.

« L'utopie a été osée », « # no limit » ont été les slogans de certaines rencontres avec un enjeu collectif fort : **transformer ces premiers échanges en une méthode d'action et d'alliance avec les territoires.**



Plus de 50 solutions
ont été proposées
par les groupes de travail

Partie 2

LA PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ ET LES ACTIONS POUR DÉVELOPPER DES COMPORTEMENTS VERTUEUX DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



LES ACTIONS DE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ (1,7 M€).

■ Ces actions, de nature diverses, visent à fournir suffisamment d'informations à l'utilisateur pour qu'il puisse adapter son comportement et préserver sa santé. Elles peuvent concerner la qualité de l'air intérieur ou de l'air extérieur et permettent notamment de :

- Identifier et résoudre les facteurs d'aggravation de certaines pathologies liés aux conditions de vie, en renforçant le dispositif d'intervention de conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI).

Ainsi, **491 interventions de CMEI ont été réalisées en 2022.**

- Assurer la mise à disposition pour chaque habitant de la région **d'informations quotidiennes sur la qualité de l'air extérieur** grâce à la diffusion de l'indice ATMO.

- Organiser des actions de sensibilisation à **l'exposition aux pollens.**

- Un investissement important concerne **la prévention des risques environnementaux** émergents liés au réchauffement climatique en finançant des actions destinées à :

- Renforcer la lutte anti vectorielle.
- Prévenir le développement des espèces à enjeu pour la santé humaine.

A noter également, le renforcement de la **prévention des risques auditifs pour les jeunes**, liés à l'écoute de musiques amplifiées. Il s'agit de développer les bonnes pratiques en matière de santé auditive chez les jeunes par la réalisation d'ateliers de prévention en milieu scolaire, de la primaire à la terminale, l'accompagnement à la création de concerts pédagogiques et la distribution de bouchons d'oreilles.

LA PRÉVENTION DE L'ANTIBIO-RÉSISTANCE (350 K€).



- La région Hauts-de-France est l'une des plus grandes consommatrices d'antibiotiques. Des actions ciblées sont donc testées puis déployées en faveur du plus grand nombre :

Le déploiement progressif du dispositif « antibiogramme ciblé ».

Le recours à des antibiogrammes ciblés pour les infections urinaires permet de promouvoir l'utilisation des antibiothérapies de première intention, en évitant dans la mesure du possible les antibiotiques critiques qui sont les plus générateurs de résistances bactériennes. Le dispositif « antibiogramme ciblé » a été mis en place sur la zone Pévèle-Mélantois afin d'évaluer sa faisabilité. Compte tenu de son impact probant, ce dispositif va être étendu à d'autres territoires.

L'incitation à une utilisation renforcée des « TROD angine » avec l'appui de l'URPS pharmaciens.

80% des angines sont virales et l'antibiothérapie est dans ce cas inutile. L'utilisation d'un test TROD angine permet de diminuer le recours à une antibiothérapie inutile. L'accompagnement à la mise en œuvre du TROD angine en officine, ainsi que la campagne de communication grand public sur l'antibiorésistance, ont été soutenus en 2022.

LA PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (1,4 M€).



■ La promotion de l'activité physique est un des enjeux forts de la prévention au niveau national et régional. Les actions pour la promotion de l'activité physique à travers la promotion d'un comportement favorable à la santé ont été poursuivies à destination d'élèves des cycles maternelle et élémentaire, de collégiens et lycéens, de publics défavorisés et aussi de personnes souffrant de maladies chroniques.

Poursuivre le projet ICAPS (« Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité»), au travers de « Bouge, une priorité pour ta santé ». Il s'agit d'un programme de promotion de l'activité physique et de lutte contre la sédentarité mis en œuvre par la Mutualité française. 7 établissements scolaires de Lens et les collèges de Villers-Cotterêts, Guise, Hirson, Hautmont, Maubeuge, Aulnoye-Aymeries sont engagés pour un montant de **52 000 €**.

Poursuivre la mobilisation des structures sociales et la formation de leurs professionnels.

■ L'Institut Pasteur de Lille est soutenu pour poursuivre la mobilisation, l'accompagnement et la formation des structures sociales de proximité (centres sociaux et missions locales). Il s'agit d'inciter ces structures à développer des projets locaux qualitatifs.

Développer sur les territoires particulièrement fragiles (Bassin minier, Thiérache notamment), un axe fort visant à promouvoir l'alimentation saine et l'activité physique au bénéfice des élèves de la maternelle au CM2.

A titre d'exemples :

- « **Apris-voise ton éducation à la santé** », programme visant à promouvoir l'éducation à la santé des enfants de la maternelle au CM2, intégrant l'alimentation, l'activité physique et l'hygiène de vie. 22 écoles maternelles et 800 enfants ont bénéficié de l'action.

- « **1.2.3 Manger Bouger Grandir** », accompagnement des personnels éducatifs dans le montage de projets en écoles maternelles et élémentaires autour de l'alimentation et de l'activité physique.

- Le programme « **Petites Papilles et Grands Goûteurs** », programme d'éveil au goût dans les classes de cours préparatoire porté par l'association Les sens du goût. 21 écoles du bassin minier ont été concernées.

- Agir sur l'offre alimentaire en restauration collective à travers la formation « **Plaisir à la cantine** » à l'appui de 7 modules d'accompagnement par le Club expert nutrition alimentation (Cena). En 2022, les professionnels de la restauration ont été accompagnés à l'amélioration des repas (produits locaux, équilibre alimentaire, qualité gustative ...) dans les collèges de Guise, La Capelle, Hirson, Le Nouvion, Montcornet, Vervins.

Déployer des maisons sport santé (MSS).

■ A ce jour, 36 Maisons Sport Santé ont été reconnues dans la région et soutenues pour mener des missions de coordination, proposer des forfaits de prise en charge de l'activité physique adaptée prescrite et des séances de remise à l'activité, dans les quartiers en politique de la ville et les zones de revitalisation rurale.

36 MAISONS SPORT SANTÉ
reconnues dans la région

LA PROMOTION DE LA SANTÉ SEXUELLE (6 M€)



■ La promotion de la santé sexuelle consiste à accompagner tous les publics dans l'acquisition de connaissances et compétences pour une vie affective et sexuelle épanouie et respectueuse. Des actions variées sont ainsi mises en place :

Favoriser la réduction des risques avec la distribution de plus de 300 000 préservatif.

■ Une grande quantité de préservatifs masculins, féminins et gels lubrifiants ont été mis à disposition du public dans différents lieux : centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques, lieux de prise en charge des personnes souffrant d'addiction, centres de planification ou d'éducation familiale, espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle, etc. L'édition 2022 du « **Moi(s) sans tabou** » a également été une occasion de sensibiliser les usagers et de mettre gratuitement à leur disposition des préservatifs.

Promouvoir la vaccination, en particulier hépatites A et B et papillomavirus.

■ A noter par ailleurs en 2022, une campagne exceptionnelle de vaccination pour lutter contre la variole du singe. En région, 17 centres de vaccination et 5 pharmacies de ville ont permis l'injection de plus de 11 000 doses à destination des populations cibles, dont les travailleurs du sexe, les personnes trans, les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

Structurer et faciliter l'accès à l'offre de dépistage.

■ Cette mission était assurée principalement dans les laboratoires d'analyses médicales et par les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), des hépatites virales et des infections sexuelles transmissibles (14 sites principaux CeGIDD autorisés en région).

A partir de 2022, l'offre a été complétée avec le nouveau dispositif de dépistage VIH Test permettant aux assurés sociaux d'accéder au **dépistage du VIH en laboratoire d'analyses médicales sans prescription médicale, avec une prise en charge à 100 % sans avance de frais**. 42 037 tests VIH remboursés par l'assurance maladie en 2022 dans le cadre de VIH test déployé dans 278 laboratoires. Le FIR est venu en soutien de la mise en place de cette nouvelle offre.

42 037
TESTS VIH
remboursés

**Plus de
11 000 injections**
pour lutter contre
la variole du singe



Partie 3

**POUR SUIVRE
LA STRUCTURATION
DES PARCOURS DE SANTÉ
EN ACCENTUANT LEUR
DIMENSION PRÉVENTIVE**

UN AXE FORT AUTOUR DE LA PÉRINATALITÉ ET DE LA SANTÉ DES JEUNES ENFANTS



■ La période des **1000 premiers jours** de l'enfant constitue une « fenêtre de vulnérabilité » pour le développement et la sécurisation de l'enfant, mais aussi une « fenêtre d'opportunité » afin d'agir le plus précocement et de façon concertée. De nombreuses actions sont ainsi menées visant à renforcer la prévention et à mieux prendre en charge les femmes et les jeunes enfants.

Organiser le dépistage néonatal dans le cadre d'un programme de santé national (1,2 M€).

- Le dépistage de la surdité permanente, proposé aux parents avant la sortie de la maternité, réalisé au moyen de techniques non invasives.
- Le dépistage biologique, également proposé aux parents avant le 4^e jour de vie du nouveau-né concerne 13 pathologies depuis janvier 2023.

Renforcer le soutien psychologique, par l'intervention de psychologues « périnataux » au sein même des maternités (1,7 M€).

■ L'objectif est double :

- Renforcer la prévention des troubles du développement psycho-affectif des enfants en améliorant, dès la grossesse, la sécurité émotionnelle des parents sans qu'il soit systématiquement fait appel à un psychiatre ou un pédopsychiatre, mais par l'intervention de ces psychologues « périnataux ».
- Prévenir la mortalité maternelle par suicide, en proposant l'intervention de ces psychologues auprès des femmes et de leur famille, notamment les plus vulnérables ou pour lesquels un risque de détresse psychologique est repéré (dépression périnatale, vulnérabilités, troubles d'interaction avec le/les bébés). Ils assurent également un relais avec les spécialistes du soin psychique.

Adapter l'offre pour assurer la sécurité des naissances, avec le soutien de 7 centres périnataux de proximité, situés dans le sud de la région (1,4 M€).

■ En raison de seuils d'activité non atteints, certains établissements ne pouvant plus pratiquer l'obstétrique proposent des activités prénatales et postnatales de proximité sous l'appellation de « centre périnatal de proximité » (CPP), en bénéficiant par convention du concours d'un établissement de santé pratiquant l'obstétrique. Ces centres assurent ainsi le suivi des grossesses et du post partum (consultations pré et post natales, réalisation des échographies, cours de préparation à la naissance, de rééducation périnéale, enseignement des soins aux nouveau-nés), des consultations de gynécologie et de planification familiale, des consultations de pédiatrie, des consultations d'éducation à la santé et de prévention (nutrition, conduites addictives, vie affective et sexuelle, soutien à la parentalité).

Renforcer la cellule régionale de régulation périnatale (600 K€).

■ D'initiative régionale, la cellule régionale de régulation périnatale permet depuis 2020 de réguler les transferts entre hôpitaux des femmes enceintes, des femmes ayant accouché ou des nouveau-nés. Bi-site (CHU de Lille et CHU d'Amiens), la régulation est assurée par des sages-femmes et fonctionne désormais 24/24h, en lien avec les SAMU.

7 CPP implantés

dans les CH de Clermont, Hirson, Doullens, Guise, Noyon, Corbie et Montdidier

Adapter les dispositifs de coordination des parcours complexes, notamment pour les enfants et adolescents présentant des troubles du neuro-développement (660 K€).

■ « **Neurodev** » est devenu une plateforme régionale d'expertise, de ressources, d'accompagnement et de coordination (PRERAC). En lien étroit avec les dispositifs d'appui à la coordination des parcours complexes (DAC) qui se sont déployés en 2022 sur tout le territoire régional, mais également avec les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) en place depuis 2019, les missions de Neurodev sont multiples :

- Améliorer le repérage, l'accès au diagnostic et aux soins des enfants présentant un trouble du neuro-développement.
- Informer les familles sur les démarches à suivre et les accompagner.
- Apporter des réponses et réaliser des expertises à la demande des professionnels confrontés à des situations complexes et ainsi améliorer la qualité de la prise en charge.
- Assurer la coordination des acteurs impliqués dans les parcours complexes.
- Contribuer à la formation des professionnels de santé sur les troubles du neuro-développement.

Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et mieux prendre en charge les enfants victimes de violences (960 K€).

■ Renforcer le repérage, l'orientation et la prise en charge des victimes de violences conjugales.

Les violences faites aux femmes font partie des priorités nationales au regard de leur impact sur la santé des femmes et de leurs enfants. A ce titre, des formations pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles sur « le repérage, la prise en charge et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales » sont mises en place au sein des maternités, dispensées par le dispositif spécifique régional Oréthane. En complémentarité, des actions de sensibilisation des professionnels libéraux sont organisées par l'URPS médecins libéraux, pour améliorer l'implication effective des acteurs dans la lutte contre les violences au sein du couple.

■ Déployer des unités d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) au sein des établissements de santé de la région.

Ces unités ont pour objet d'offrir, dans un lieu unique, avec du personnel formé, un accueil adapté à la vulnérabilité des mineurs victimes, de garantir des soins et de permettre une audition par les services d'enquête dans une approche de prise en charge globale (médicale, judiciaire et médico-légale).

8 UAPED en région implantées dans les CH de Saint-Quentin, Soissons, Dunkerque, Lille, Beauvais, Compiègne, Creil et Amiens. 3 en cours de déploiement à Roubaix, Valenciennes et Arras.

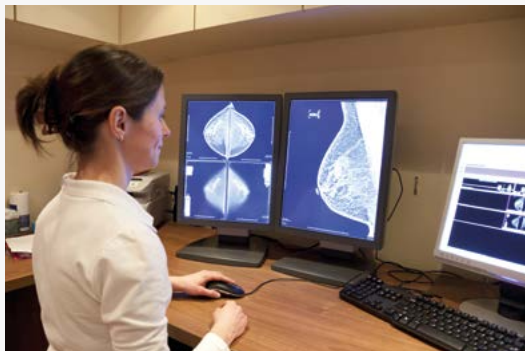
Poursuivre les actions de prévention ciblées et notamment le projet « femmes enceintes, environnement, santé » (190 K€).

■ Ce projet s'intéresse à l'ensemble des polluants à un moment charnière de la vie. L'objectif est de prévenir, auprès des futurs parents et des professionnels de la petite enfance, les risques d'exposition à l'ensemble des risques chimiques classiquement retrouvés dans les produits de consommation courante (hygiène, ameublement, objets de décoration, jouets) du bébé en gestation et du petit enfant.

58 professionnels de santé nouvellement formés et plus de **200 étudiants en santé** sensibilisés en 2022. **16 ateliers de sensibilisation** à destination des futurs et jeunes parents ont été réalisés.

8 UAPED
implantées en région

LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE ET L'AMÉLIORATION DU PARCOURS DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER



■ Le FIR, en complément de l'enveloppe ONDAM consacrée à l'offre de soins, est un outil majeur de financement des actions de dépistage, de coordination des parcours et de développement des soins de support.

Renforcer l'accès au dépistage précoce des cancers, en partenariat avec l'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole (3,9 M€).

■ Créé en 2019, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) assure en région le pilotage opérationnel et la mise en œuvre des trois programmes de dépistage organisé des cancers (sein, colon-rectum et col de l'utérus). Il a pour objectifs de :

- Proposer, à toutes les populations cibles de la région, une offre harmonisée de dépistage organisé.
- Lutter contre les inégalités d'accès et de recours au dépistage en favorisant l'adhésion des populations à l'égard du dépistage organisé.
- Contribuer à la réalisation des objectifs de santé publique dans le cadre du projet régional de santé.

Parmi les axes de travail du CRCDC, il convient de souligner **l'investissement massif pour faciliter l'accès aux dépistages organisés** des cancers des personnes les plus vulnérables. L'année 2022 a ainsi été marquée par l'engagement du CRCDC dans une démarche d'animation territoriale renouvelée. Elle consiste à venir en accompagnement des acteurs sanitaires, sociaux et éducatifs pour le déploiement d'actions de sensibilisation et d'accompagnement vers les dépistages des cancers, en particulier pour les publics les plus éloignés des dépistages. A souligner également la poursuite de la structuration du CRCDC dans une logique d'efficacité et d'amélioration continue de la qualité en veillant à optimiser l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement, avec un important travail sur la rénovation de son système d'information.

Élargir les réunions de concertation pluridisciplinaire à la participation des praticiens libéraux (1,7 M€).

Les réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) regroupent des professionnels de santé de différentes disciplines dont les compétences sont indispensables pour prendre une décision accordant aux patients la meilleure prise en charge. Au cours des RCP, les dossiers des patients sont discutés de façon collégiale.

En cancérologie, la RCP est une obligation réglementaire. En Hauts-de-France, on recense **25 organisations de RCP, 7 260 réunions par an** et plus de **104 300 dossiers de patients**.

Renforcer la couverture régionale de l'offre de soins de support (7,8 M€).

■ Les soins de support concernent tous les soins qui prennent en charge les conséquences de la maladie et des traitements. Il peut s'agir de soutien psychologique, suivi nutritionnel, prise en charge de la douleur, activité physique adaptée, etc. Ces soins sont dispensés selon 2 modalités complémentaires :

- Les soins oncologiques de support intra-hospitaliers des établissements autorisés à l'activité de traitement du cancer.
- Les soins oncologiques de support en ville, dispensés par des Espaces Ressources Cancers (ERC). D'initiative régionale (ARS et Conseil régional), **ces structures d'information et d'accueil** pour les patients atteints de cancer sont centrées sur la coordination des soins de support en ville et sur l'accompagnement des malades. 13 ERC sont installées en région, 2 ERC supplémentaires devraient voir le jour en 2023.

Décliner en région la feuille de route de lutte contre les cancers en s'appuyant sur le Dispositif Spécifique Régional du Cancer (DSRC), Onco Hauts-de-France (727 K€).

Labellisé par l'Institut National du Cancer, le DSRC a pour missions de :

- Contribuer à la coordination de l'organisation régionale de l'offre de soins en cancérologie et à sa lisibilité.
- Promouvoir la qualité et la sécurité des traitements.
- Développer l'expertise et accompagner les évolutions de l'offre de soins.
- Contribuer à l'information et à la formation des acteurs, des patients et de leurs proches.

PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE



L'OMS définit la santé mentale comme un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». Dans la région Hauts-de-France, confrontée à des indicateurs particulièrement défavorables et aggravés avec la crise sanitaire, la santé mentale est une priorité sur tous ses champs : de la prévention à la prise en charge des patients, particulièrement à l'attention de publics vulnérables. Le FIR, en complément des enveloppes sanitaires, est un levier important de déploiement d'actions innovantes.

Dispenser des formations visant un repérage précoce des personnes souffrant de troubles psychiques pour une prise en charge dès les premiers signes (105 K€).

■ 2022 a vu se déployer, au plus près des territoires, les formations « premiers secours en santé mentale (PSSM) » grâce à la mobilisation des acteurs impliqués dans les contrats locaux de santé mentale (CLSM).

Les PSSM sont l'équivalent en santé mentale des gestes de premiers secours. Ils permettent d'apporter une aide immédiate à une personne ayant les premiers signes d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble déjà connu ou qui se trouve dans une phase de crise, jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou que la crise soit résolue.

Les CLSM ont été mobilisés pour l'organisation de formations PSSM sur leurs territoires d'intervention, au bénéfice de leurs partenaires. Les coordinateurs des CLSM se sont également vus proposer une formation de formateurs PSSM, permettant de poursuivre le déploiement sur le territoire.

13 CLSM, sur les 22 que compte la région, se sont mobilisés. 185 personnes et 2 coordinateurs de CLSM ont été formés lors de 13 sessions locales.

Renforcer la prévention du suicide en déployant les actions phares de la stratégie multimodale (95 K€).

■ Former au repérage, à l'évaluation du risque suicidaire et à l'intervention auprès des personnes en crise suicidaire.

Ces formations, adaptées aux citoyens volontaires sentinelles et aux professionnels de santé, ont pour objectif de créer un réseau régional de personnes ressources.

16 formateurs régionaux, 183 professionnels de services d'urgences formés à l'intervention de crise, **57 professionnels sentinelles** formés en milieu universitaire.

En parallèle un programme de formation des personnels des EHPAD au risque suicidaire se déploie depuis 2015 grâce aux équipes mobiles de psychogériatrie.

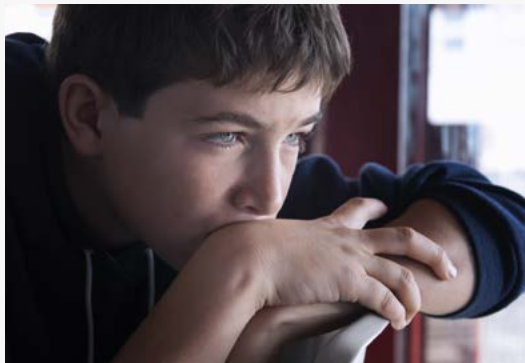
■ Lutter contre le risque de contagion suicidaire au travers du déploiement du **programme PAPAGENO**.

Etre exposé à un suicide multiplierait de 2 à 4 le risque de geste suicidaire. Le programme PAPAGENO consiste en l'implantation d'un « plan blanc » au sein d'une institution ou d'un établissement, qui a vocation à être déclenché en cas de suicide ou de tentative de suicide afin de prévenir le phénomène de « contagion » suicidaire. La phase de test du programme a été engagée en 2022 par l'implantation du programme au sein d'une dizaine de structures, dont des établissements sanitaires et médico-sociaux.

13 CLSM

mobilisés pour l'organisation de formations aux 1^{er} secours en santé mentale

Accompagner la prise en charge du psycho-traumatisme (500 K€)



■ La prise en charge du psycho-traumatisme est définie par l'accueil, l'orientation et le traitement des personnes souffrant d'un trouble de stress post-traumatique. Elle est assurée par le Centre Régional de Psycho-traumatisme (CRP), rattaché au CHU de Lille. Formées aux psycho-traumatismes, les équipes de professionnels du CRP **proposent une prise en charge personnalisée et déterminent les soins les mieux adaptés** à chaque patient soumis à un événement traumatisant.

Le CRP fournit également une expertise et des ressources visant à améliorer la prise en charge à travers le développement de formations à destination des professionnels de santé sur tout le territoire.

L'une des mesures des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie consiste en un renforcement des équipes de ces centres, tant médicales que non médicales, afin d'améliorer l'accompagnement, en particulier, des enfants et adolescents victimes.

Renforcer la capacité d'accueil en psychiatrie des établissements, grâce au dispositif « lits à la demande en psychiatrie » (1,3 M€).

■ Les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie ont transposé le dispositif « ouverture de lits à la demande », qui existe en Médecine Chirurgie Obstétrique depuis 2020, au champ de la psychiatrie. Ce dispositif vise à adapter l'offre de soins pour mieux répondre aux besoins, éviter les venues aux urgences et limiter les hospitalisations. Portant sur le renforcement des dispositifs dans l'optique d'améliorer l'accès aux soins psychiatriques et de mieux gérer les ressources existantes, il cible notamment la présence accrue au sein des services d'accueil des urgences, d'équipes dédiées ou de compétences en psychiatrie, ainsi que le renforcement des équipes de liaison et celles permettant le maintien à domicile.

Un appel à manifestations d'intérêts auprès des acteurs de la psychiatrie de la région a permis de retenir 8 projets répartis sur le territoire régional : 5 dans le département du Nord, 1 dans le Pas-de-Calais, la Somme et l'Oise. Pour ces établissements, les objectifs sont de :

- Consolider leur équipe de liaison aux urgences ou intervenant au sein des services de l'établissement, auprès de populations adultes et/ou pédiatriques.
- Renforcer les équipes pour le maintien à domicile.
- Déployer une offre de télésoins en psychiatrie auprès de résidents en EHPAD du secteur.
- Ou encore améliorer l'offre ambulatoire par l'augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture du Centre Médico-Psychologique.

Conforter le dispositif d'« aller vers » des équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) (4 M€).

■ Dispositif d'« aller vers », à l'intersection du sanitaire et du social, ces équipes ont pour mission de repérer toutes les situations de souffrance psychique, allant de l'identification des pathologies psychosociales aux situations aiguës nécessitant une intervention, et à faciliter la mise en place du parcours de soin. Elles interviennent également en appui des acteurs sociaux et des équipes des structures d'hébergement, afin notamment de les soutenir dans le repérage précoce des troubles psychiques, les guider dans l'orientation vers les dispositifs adéquats, et également les aider à instaurer ou reprendre le dialogue avec les personnes exprimant une souffrance psychique. La région compte, fin 2022, 18 EMPP réparties dans le Nord (7), le Pas-de-Calais (6), l'Aisne (2), la Somme (2) et l'Oise (1).

18
Équipes Mobiles
Psychiatrie Précarité
en région

Accompagner les Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) dans la mise en œuvre d'actions sur leur territoire (167 K€).

■ Le PTSM est un outil de déclinaison de la politique de santé mentale, élaboré à l'initiative des acteurs locaux des champs sanitaire, médico-social et social. Il vise, avec l'appui d'un coordonnateur, l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture sur l'ensemble de son territoire.

La mise en œuvre des PTSM repose sur des Contrats Territoriaux de Santé Mentale. Pour l'année 2022, **45 actions** sur les territoires ont été menées à l'initiative des PTSM : sessions d'information, de sensibilisation et cycles de conférence. 3 PTSM ont été mobilisés pour proposer une nouvelle offre sur leur territoire visant à la réduction des inégalités sociales de santé.



Renforcer l'offre à destination des jeunes par la création de deux nouvelles Maisons des adolescents (MDA) en région et le renforcement de celles existantes (1,5 M€).



■ L'objectif est d'apporter une réponse de santé et de prendre soin des adolescents en leur offrant « les prestations les mieux adaptées à leurs besoins et attentes qui ne sont pas prises en charge dans le dispositif traditionnel ».

Les MDA sont des structures pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles ayant pour mission l'accueil, l'information, la prévention / promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge (médicale, psychologique, sociale, éducative) des adolescents, sur site ou par un partenariat formalisé, et l'animation du réseau des professionnels. Elles assurent également l'accueil de l'entourage familial et apportent un soutien et une expertise aux professionnels intervenant dans le champ de l'adolescence.

Elles proposent un accueil sans rendez-vous et des horaires d'ouverture adaptés aux modes de vie des adolescents. Elles se déplacent également au-devant des besoins des jeunes.

Agissant majoritairement sur un territoire départemental, les MDA peuvent être gérées par un établissement de santé, une association, une collectivité territoriale ou un GIP.

La création d'une nouvelle MDA dans l'Aisne, portée par le centre hospitalier de Saint-Quentin et **d'une dans l'Oise**, portée par La Nouvelle Forge, permet de couvrir les 5 départements de la région.

PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET PARCOURS DES PERSONNES SOUFFRANT D'ADDICTION



La stratégie menée en région concerne la prévention, l'accompagnement et la prise en charge des conduites addictives avec une priorité donnée à la réduction du tabagisme. Les actions sont menées sur des territoires et en faveur de publics prioritaires.

Fin 2022, des résultats très encourageants ont été publiés sur la prévalence tabagique quotidienne : celle-ci a diminué de 4,1 points en Hauts-de-France pour se situer à 26,4% (vs 25.3% au niveau national). Par ailleurs, une baisse du tabagisme de 6 points a été observée chez la femme enceinte (vs -4.4 points en France métropolitaine) pour s'établir à 17,1% (vs 12.2% au niveau national).

Le **Fonds de Lutte Contre les Addictions** constitue un levier important à la mise en œuvre de la politique de lutte contre le tabagisme (**2.7 M€**). Il nous a permis de lancer chaque année un appel à projet et de sélectionner une mission d'appui pour cinq ans dont le porteur est Hauts-de-France Addictions (**240 K€ en 2022**).

Trois objectifs sont poursuivis et ont été renforcés en 2022 :

Protéger les jeunes et éviter les comportements à risques.

La jeunesse est une période d'engagement dans de nouvelles conduites, qui se trouve constituée de transformations, tentations et transgressions, de prises d'initiatives et de prises de risques, mais aussi de fragilités et de mal-être.

Renforcer les compétences psycho-sociales.

L'agence s'est engagée dans le déploiement du programme de développement des compétences psychosociales chez les jeunes grâce notamment au projet UNPLUGGED en lien avec les deux rectorats : 7 Consultations Jeunes Consommateurs impliquées, 9 collèges, 33 classes de 6^e ou 5^e touchées.

Accompagner les jeunes admis aux urgences ou hospitalisés après un épisode d'alcoolisation massive.

Selon l'INSERM, chez les jeunes, la tendance est au binge drinking, pratique consistant à atteindre l'ivresse le plus rapidement possible. Les seuils sont de quatre verres ou plus d'alcool en moins de deux heures pour une fille et cinq pour un garçon, mais les consommations sont en général beaucoup plus importantes. En France, la moitié des jeunes de 17 ans ont pratiqué le binge drinking au cours des trente derniers jours et ce phénomène ne cesse d'augmenter, notamment chez les filles. Lorsqu'elle est répétée, cette pratique a des conséquences néfastes sur la santé : diminution des capacités d'apprentissage, impulsivité accrue, hypertension, dommages hépatiques, risques de dépendance, etc.

Des projets visant à prendre en charge l'intoxication éthylique aiguë des jeunes admis aux urgences ont donc été soutenus.

Cela passe en particulier par un repérage systématique de ces états, la mise en place d'un protocole de prise en charge qui permettra de prévenir un nouvel état d'alcoolisation aiguë. Le parcours de prise en charge du patient identifie plusieurs actions à mener à différentes étapes : en amont de l'arrivée aux urgences, lors de l'accompagnement et de la prise en charge aux urgences ainsi qu'à la sortie du jeune. L'articulation entre le parcours de soin du jeune et les actions de prévention permettent une prise en charge globale en amont et en aval.

11 établissements de santé dont les deux centres hospitaliers universitaires de la région sont engagés dans cette action.

Aider les fumeurs à s'arrêter et réduire les risques liés aux addictions.

■ Déployer la démarche « lieux sans tabac »

Fin 2022, 41 % des établissements de santé étaient engagés dans la démarche, 65% des maternités, et 53 % des établissements autorisés en cancérologie, ainsi que 19 maisons de santé pluri professionnelle. Une boîte à outils a par ailleurs été constituée pour les professionnels d'anesthésie-réanimation afin d'assurer **un repérage systématique et une orientation des patients fumeurs** vers un accompagnement au sevrage tabagique. Les collectivités territoriales sont également sensibilisées pour favoriser le déploiement de lieux sans tabac (terrasse sans tabac, plage sans tabac..) au travers des contrats locaux de santé ayant un axe « addictions » et/ou « cancer ». Le public étudiant est visé par cette démarche via le déploiement des campus sans tabac (3 campus engagés dans la démarche en 2022).

■ L'accompagnement des femmes enceintes présentant des conduites addictives ainsi que leur entourage.

Il s'agit de projets visant à repérer, orienter, prendre en charge et accompagner les femmes enceinte jusqu'au 1 an de l'enfant. Dix maternités de la région sont désormais engagées dans la démarche, avec en 2022 l'entrée des maternités des CHU d'Amiens et de Lille.

■ Le renforcement des équipes de liaison et de soins en addictologie (9 M€).

Face aux situations d'isolement, de ruptures de droits et de soins qui aggravent l'état de santé des publics précaires, l'enjeu est de réduire les problématiques sanitaires et sociales touchant ces populations et de leur garantir une prise en charge adaptée, y compris sur le volet des addictions. Les **42 équipes de liaison et de soins en addictologie** (ELSA) de la région font partie des acteurs clés de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Elles ont pour missions de :

- Former, assister et conseiller les soignants des différents services de l'établissement de santé sur les questions de dépistage, diagnostic, prise en charge et orientation des patients ayant une conduite addictive.

- Intervenir auprès des patients aux urgences et pendant l'hospitalisation en soutien des équipes soignantes.

- Développer des liens avec les différents acteurs intra et extra-hospitaliers pour améliorer la qualité de la prise en charge des patients et leur suivi.

Monter en compétences les professionnels.

- Un projet innovant porté par les professionnels de santé libéraux sur le valenciennois et le Grand Calaisis a pu voir le jour en 2022. Ce projet vise à :

- Développer une culture commune aux différents professionnels de santé prescripteurs de thérapies de substitution nicotinique et aux pharmaciens en répondant aux spécificités actuelles des territoires et des professions.

- Apporter une réponse coordonnée dans l'accompagnement des patients au sevrage tabagique en articulant les actions des Unions Régionales des Professionnels de Santé, celles de Hauts-de-France Addictions et celles de la FEMAS Hauts-de-France, et en co-construisant une offre d'accompagnement en lien avec les réalités, besoins et dynamiques existants sur les territoires.

42

Équipes de liaison
et de soins en
addictologie

PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES

■ Un tiers au moins des personnes âgées de 75 ans et plus va connaître un épisode d'hospitalisation chaque année dont 47% se déroule via les urgences. Or l'hospitalisation constitue pour ces personnes une étape critique qui les expose à un risque de perte d'autonomie. Ce phénomène est en partie évitable si on adapte les soins et l'environnement hospitaliers à leurs besoins spécifiques. S'ajoutent à cela, le désir de plus en plus important des citoyens de rester chez soi, accentué par la crise COVID, et l'augmentation démographique des personnes âgées qui impacte nos organisations.

L'évolution des établissements et services médico-sociaux s'avère donc indispensable face à ce choc démographique et aux désirs des usagers. C'est ce qu'aujourd'hui on appelle le « **virage domiciliaire** », qui suit le « virage ambulatoire » du secteur sanitaire. Les deux ont pour objectif de favoriser l'accompagnement à domicile dans de bonnes conditions, avec des dispositifs permettant d'intensifier les soins et expertises à domicile. C'est la transformation du système de santé qu'il s'agit aujourd'hui d'accompagner au bénéfice des aidés et des aidants, quel que soit leur lieu de vie.

Diversifier et renforcer l'offre de prévention selon les lieux de vie, un enjeu majeur pour préserver l'autonomie de personnes âgées.

■ Le développement de la prévention doit être intensifié pour réduire l'entrée dans certaines pathologies et en particulier limiter les effets des syndromes gériatriques. Cependant pour les personnes de 75 ans et plus, la prévention n'a de sens que dans un accompagnement global permettant également une prise en soins afin d'anticiper et prévenir la perte d'autonomie.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des résidents d'EHPAD, 13 équipes expertes (ESPREEVE) ont été pérennisées dans toute la région pour accompagner les professionnels et développer la culture et les actions individuelles et collectives de prévention en faveur de la bientraitance des résidents. Ces ESPREEVE permettent aujourd'hui

d'expérimenter, en lien avec les acteurs de soins locaux, des parcours territoriaux allant de la prévention aux soins en maillant l'offre et en renforçant les actions de prévention.

Ainsi en 2022 en lien avec Handident (acteur régional spécialisé), un projet de prévention et de prise en charge des troubles bucco-dentaires est expérimenté sur deux territoires (Valenciennois/Quercitain et Boulonnais). Un financement FIR de **80 000 €** a été octroyé pour deux années à compter de 2022.

Le soutien pérennisé d'une expertise aux maladies neurodégénératives : les consultations mémoires (9,7M€).

■ Environ 1 million de personnes sont touchées en France par les MAMA (maladies d'Alzheimer et maladies apparentées), plus de 40 000 en région. Environ 8% des français de plus de 65 ans seraient donc atteints en 2020. Par ailleurs, on estime que 225 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année en France. Sans thérapie médicamenteuse à ce jour probante, l'effort se porte surtout sur l'accompagnement humain qui nécessite que les diagnostics soient correctement posés pour adapter la prise en soins des patients et l'accompagnement des aidants.

Le dispositif régional des consultations mémoire permet de poser un diagnostic et d'assurer la prise en charge de plus de 21 000 personnes chaque année.

13

Équipes ESPREEVE
pérennisées dans
la région

Les équipes mobiles de gériatrie, une offre d'expertise sur les lieux de vie et de soins (10,5 M€)



■ Les difficultés d'accès des personnes âgées aux soins spécialisés sont une réalité : difficultés de déplacements des personnes âgées ou des soignants, manque d'accompagnants, démographie des professionnels... autant de freins qui limitent les parcours de soins adaptés. Des dispositifs d'« aller-vers » s'imposent alors, par des déplacements de professionnels ou grâce à des outils numériques, ainsi que la montée en compétence de professionnels.

C'est ainsi que **l'accès à une expertise gériatrique sur les lieux de vie et de soins s'organise dans les territoires** à partir de différents dispositifs dont les équipes mobiles de gériatrie (EMG), et se renforce depuis deux ans notamment grâce aux mesures issues du pacte de refondation des urgences. Après la couverture régionale des EHPAD, cet accès à l'expertise, évalué positivement à domicile dans le cadre de l'expérimentation PAERPA (Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie), y sera déployé en 2023.

En intra-établissement de santé, la mise en place d'une EMG vise à accompagner des patients âgés et former les équipes soignantes des autres services aux prises en charge gériatriques. En Hauts-de-France, elles interviennent dans 30 établissements.

En EHPAD, **22 équipes ont des compétences en psychogériatrie**, permettant le diagnostic et l'orientation des troubles cognitifs ou psychiatriques, ainsi que la prévention du suicide. Elles aident les équipes à prendre en charge les résidents le plus possible au sein de la structure et utilisent la visioconférence sécurisée dès que la situation le permet. Elles contribuent au déploiement régional de la formation au repérage, à l'évaluation du risque suicidaire et à l'intervention de crise auprès des personnes en crise suicidaire pour les EHPAD en tant que formateurs et équipes-ressources.

Enfin, **6 équipes se déplacent à domicile**, sur demande des médecins traitants ou des professionnels du domicile. Elles assurent des avis de proximité et tentent d'éviter des hospitalisations complètes par des propositions d'alternatives de prises en charge.

Le dispositif de formation **ASSURE** (amélioration des soins d'urgences en EHPAD), vient compléter ces équipes, en proposant des outils de formation ludique sur les situations d'urgence non vitales, afin d'éviter l'hospitalisation injustifiée.

Diversifier l'offre de formation et de montée en compétence des professionnels



Accompagner l'arrivée des nouveaux médecins coordonnateurs en EHPAD (15 K€).

■ Afin de faciliter l'intervention des médecins libéraux en EHPAD, un accompagnement personnalisé, a été mis en place. Les nouveaux médecins intervenant en EHPAD peuvent se voir confier deux missions : accompagner leurs patients qui entrent en EHPAD ou remplacer, sans formation préalable, un médecin coordonnateur, de manière inopinée, en cas d'épidémie ou de départ non anticipé de son prédécesseur.

Pour faciliter leur acculturation au milieu de l'EHPAD et éviter toutes difficultés liées à l'organisation, la structuration des équipes ou encore les possibilités de soins, **un kit d'accompagnement à destination des médecins libéraux** intervenant dans ces établissements a été créé en 2021, ainsi qu'un dispositif de tutorat par un pool de médecins coordonnateurs expérimentés. Le médecin coordonnateur référent apporte un appui et des conseils personnalisés au médecin libéral en demande.

Actuellement, 6 médecins coordonnateurs expérimentés sont recensés et répartis sur le territoire : 1 par département pour le Pas-de-Calais, la Somme, l'Oise, l'Aisne et 2 pour le Nord.

Monter en compétence la prise en charge des patients âgés chuteurs : une offre de formation spécifique des Equipes Spécialisées de Prévention et Réadaptation à Domicile (ESPRAD) (6,5 K€).

■ La chute d'une personne âgée est un signal grave qui, au-delà des éventuelles conséquences immédiates sur la santé, peut générer une perte d'autonomie et nécessite souvent une prise en charge pluridisciplinaire. Face au constat d'un taux de mortalité et d'un nombre d'hospitalisation élevés des personnes âgées consécutivement à une chute en région, 17 Equipes Spécialisées de Prévention et Réadaptation à Domicile (ESPRAD) sont financées et pérennisées depuis 2018. Ces équipes pluridisciplinaires sont composées de temps infirmier, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue clinicien, neuropsychologue et diététicien.

Au vu de leurs difficultés à créer un maillage territorial pertinent pour les parcours de soins et leur besoin de compétences supplémentaires, elles ont pu bénéficier en 2022 d'une formation spécifique. C'est ainsi que 3 formations ont été dispensées sur 3 sites différents (Arras, Amiens et Lille). La matinée a été consacrée à une conférence dispensée par des gériatres, médecins rééducateurs et coordonnateurs des filières gériatriques, et l'après-midi, à des ateliers pratiques de mises en situation.

17

Équipes spécialisées
de prévention et
réadaptation à domicile

Lutter contre l'iatrogénie médicamenteuse (10 K€).

■ Avec une forte polymédication et consommation de psychotropes par les personnes de 75 ans et plus en région, différentes organisations territoriales entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social sont testées afin de résoudre cette problématique de santé publique :

Le parcours IATROPREV : réduire les risques liés à la polymédication

Le parcours IATROPREV est une expérimentation qui consiste à mettre en place auprès du médecin traitant et du pharmacien, un appui hospitalier d'expertise gériatrique et de pharmacie clinique dédiée à l'optimisation médicamenteuse de la personne âgée. Cette expérimentation est à ce jour déployée dans le département de la Somme et sur le territoire du GHT Lille-Métropole-Flandre intérieure.

Les revues de cas : se former ensemble pour mieux prescrire (via le CPOM URPS pharmaciens, pour 12,5 K€)

Les sessions de revues de cas de Bilan Partagé de Médication (BPM) sont organisées par l'URPS Pharmaciens d'officine à Lille et à Amiens en partenariat avec les facultés de pharmacie. Ces revues de cas ont pour objectif de diminuer les risques iatrogéniques chez les personnes âgées autour d'échanges de bonnes pratiques entre pharmaciens et médecins. Des actions sont également financées pour faire découvrir l'intérêt des BPM auprès des professionnels de santé.

PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET PARCOURS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Consolider les dispositifs de consultations dédiées au sein des établissements de santé (1,2 M€).

■ Depuis 2018, l'Agence a accompagné le déploiement de six dispositifs de consultations dédiées pour personnes en situation de handicap sur l'ensemble de la région, dont deux nouveaux dispositifs autorisés en janvier 2022 portés par le Centre Hospitalier de Beauvais et celui de Saint-Amand-les-Eaux qui viennent compléter les dispositifs existants que sont :

- l'EMAH porté par le GHICL à Lille.
- Handighat déployé par le Centre Hospitalier d'Arras.
- Et Handiconsult au sein des Centres Hospitaliers de Boulogne-sur-Mer et Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens.

Ce dispositif vise à **faciliter l'accès aux soins des personnes les plus lourdement handicapées**. L'objectif est de permettre la réalisation de bilans cliniques complets et l'organisation de consultations spécialisées, notamment en gynécologie, en ophtalmologie et en soins bucco-dentaires, avec la possibilité de programmer des consultations blanches ou encore des consultations longues.

Assurer la montée en charge du dispositif d'accompagnement à la vie intime et sexuelle des personnes handicapées.

■ Ouvert depuis juin 2022, INTIMAGIR, centre régional de ressources Vie affective, intime et sexuelle et soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap, vise à informer ces personnes en situation de handicap, mais également leurs aidants et les professionnels qui les accompagnent sur les questions de vie affective, intime, sexuelle et parentale. Ce dispositif nouveau est porté par un collectif d'acteurs : le CREAI Hauts-de-France, l'IRTS Hauts-de-France, l'APF Hauts-de-France, le Planning Familial de Lille, l'UNAPEI Hauts-de-France et l'URIOPSS.

Il a également vocation à organiser un réseau d'acteurs de proximité, par la **création d'un annuaire et de ressources documentaires**, afin que chaque personne en demande puisse trouver des réponses adaptées.

Consolider et élargir l'offre de pair-aidance pour les personnes souffrant de troubles psychiques, par la création de nouveaux groupements d'entraide mutuelle (GEM) (3,7 M€).

■ 43 GEM couvrent désormais tout le territoire, dont 31 accueillant spécifiquement des personnes présentant des troubles psychiques, 6 accueillant des personnes cérébro-lésées et 5 accueillant des personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA). Ces lieux d'accueil, de convivialité, de rencontres, de loisirs et d'entraide, contribuent, avec l'appui d'un animateur salarié, à **lutter contre l'isolement et la stigmatisation en favorisant le maintien de l'autonomie des usagers.**

Un GEM expérimental a par ailleurs été créé en 2022, regroupant des personnes porteuses de handicaps différents, incluant la déficience intellectuelle. Il s'agit là d'un projet novateur dans la mesure où, jusqu'à ce jour, aucun GEM n'était ouvert aux personnes déficientes intellectuelles.

L'année 2022 a vu également **l'ouverture du premier « Club House » de la région Hauts-de-France**, à Lille. Ce collectif d'entraide d'insertion sociale et professionnelle est un lieu d'activités de jour, non médicalisé, créé pour et avec des personnes vivant avec un trouble psychique. Véritable tremplin vers une vie sociale et professionnelle active, il permet à ses usagers de retrouver leurs pairs pour parler librement, dans une ambiance de compréhension, de participation et de partage, afin de faciliter leur socialisation et leur réinsertion professionnelle.

Faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (2,4 M€).

■ La création d'un Fonds d'Accompagnement à la Transformation des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (FATESAT) s'inscrit dans une réflexion globale initiée début 2021, ayant une visée inclusive et favorisant les perspectives de parcours des travailleurs d'ESAT vers le milieu ordinaire du travail.

La vocation du FATESAT est de **financer l'adaptation des outils de production et des activités des ESAT** pour permettre une montée en compétences de leurs travailleurs en situation de handicap. Les investissements doivent leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés, et ainsi, de développer l'employabilité des travailleurs dans la mesure où les activités professionnelles exercées correspondront davantage aux compétences recherchées par les acteurs économiques du territoire.

Dans le cadre d'un appel à candidatures lancé en juillet 2022, **44 projets à l'échelle des Hauts-de-France ont ainsi pu être accompagnés.**

Poursuivre le soutien au dispositif d'emploi accompagné (DEA) pour les personnes en situation de handicap (2 M€).

■ Ces DEA comportent un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle en vue de permettre à leurs bénéficiaires d'accéder et/ou de se maintenir dans l'emploi rémunéré sur le marché du travail.

2022 a permis de finaliser le fonctionnement de ces dispositifs dans le cadre de plateformes départementales intégrées, associant en leur sein, l'ensemble des acteurs médico-sociaux et du service public de l'emploi, en capacité d'accompagner vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les dispositifs d'emploi accompagné sont pleinement opérationnels. Au 31 décembre 2022, ils accompagnent près de 1000 personnes sur l'ensemble du territoire régional.

43
groupements
d'entraide mutuelle
en région

An aerial photograph of a village with red-roofed houses and a church spire, surrounded by green fields and trees. In the distance, a large wind farm is visible against a blue sky with scattered clouds. The foreground shows a grassy hillside.

Partie 4

LE MAINTIEN ET LA GARANTIE DE L'ACCÈS AUX SOINS DANS TOUS LES TERRITOIRES DE LA RÉGION

MAINTENIR ET FIDÉLISER LES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ DANS LA RÉGION



Soutenir l'installation et le maintien des médecins généralistes dans les territoires fragilisés.

■ L'année 2022 a été marquée par la poursuite du déploiement des trois contrats régionaux d'accompagnement à l'installation et au maintien des médecins généralistes dans les Zones d'Action Complémentaire (ZAC) et les Zones d'Accompagnement Régional (ZAR). **Ces dispositifs créés par l'ARS** viennent en complément du cadre réglementaire et conventionnel national. Ils ont été soutenus à hauteur de **2 M€** et comprennent :

- **Le contrat régional d'aide à l'installation (CRAI)** : il s'agit d'une aide financière versée aux médecins généralistes libéraux s'installant en ZAC ou en ZAR, afin de les accompagner dans leur installation et leur permettre de faire face aux frais générés par le début d'activité. Le montant maximal de cette aide est de 30 000 € en ZAC et 20 000 € en ZAR. 142 contrats ont été signés depuis la mise en place du dispositif au 1^{er} janvier 2020, dont **61 contrats en 2022**.

- **Le contrat régional de médecine générale (CRMG)** constitue une aide garantissant une rémunération complémentaire sur la première année du contrat pour les primo-installations (13 contrats actifs en 2022).

- **Le contrat régional de maintien d'exercice (CRME)** permet de verser une aide aux médecins généralistes libéraux installés en ZAC ou en ZAR. L'objectif est de favoriser le maintien en exercice des médecins impliqués dans des démarches de prise en charge coordonnée. 46 contrats ont été signés depuis la mise en place du dispositif au 1^{er} janvier 2020, dont **10 nouveaux contrats en 2022**.

Au-delà de ces dispositifs d'initiative régionale, les dispositifs nationaux issus du Plan d'accès aux soins et de la stratégie Ma Santé 2022 ont également été financés (**142 K€**) :

- 14 contrats actifs de Praticien Territorial de Médecine Générale (PTMG).
- 6 contrats actifs de Praticien Territorial de Médecine Ambulatoire (PTMA).
- 32 contrats actifs de Début d'Exercice (CDE).

Faciliter le maintien d'une offre de spécialité dans les hôpitaux périphériques.

■ **La poursuite du dispositif des assistants universitaires de médecine générale (AUMG)**.

En 2022, 3 postes supplémentaires d'AUMG ont été créés, venant s'ajouter aux deux créés en 2021. Recrutés pour une durée de 2 ans afin de soutenir la médecine de premier recours et de renforcer les Départements Universitaires de Médecine Générale, ce dispositif favorise le déploiement des Maîtres de Stages des Universités et permet aux centres de santé, cabinets libéraux, ou maisons de santé de développer un lien avec l'UFR de rattachement.

■ **Le déploiement des postes d'assistants à temps partagé (ATP)**.

Depuis 2018, l'Agence a accentué son accompagnement relatif au déploiement de postes d'assistants à temps partagé entre le CHU de rattachement et les hôpitaux périphériques, en vue de renforcer l'attractivité de la région pour les jeunes médecins et d'anticiper les difficultés en matière de démographie médicale hospitalière. Ainsi, 50 postes ont été financés au titre du FIR en 2022 pour un montant de près de **2,3 M€**.

Accompagner le développement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) (1,8 M€).



■ L'ARS Hauts-de-France a poursuivi en 2022 sa politique de déploiement des MSP dans la région :

- 32 nouveaux projets de MSP accompagnés en ingénierie avec l'appui d'un bureau d'études pour **306 582 €**.
- Un soutien à la mise en opérationnalisation de 79 MSP « en activité » (frais juridiques, système d'information partagé labellisé...) pour **983 382 €**.
- Des accompagnements terrains poursuivis avec l'URPS médecins libéraux (**180 000 €**) et la FEMAS Hauts-de-France (**65 625 €**).
- La formation d'une 3^e promotion de coordinateurs, dans le cadre du Pacte soins primaires pour un montant de **118 043 €** avec l'appui de la FEMAS Hauts-de-France et l'EHESP.
- 10 équipes de soins primaires (ESP) souples (**15 139 €**), 2 MSP Universitaires (**36 000 €**), le financement d'un Manager Project assurant la coordination entre les MSPU, les projets de recherches et les institutions (**35 000 €**) et la reconnaissance de la première équipe de soins spécialisés (ESS) en ophtalmologie (**52 000 €**).

Au 31 décembre 2022, on compte **218 MSP recon-**
nues en région et 37 projets en cours.

Poursuivre le déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) (1,1 M€).

■ Les CPTS, dispositifs d'exercice coordonné, visent à apporter une réponse commune aux besoins de santé à l'échelle populationnelle. En 2022, leur déploiement a été poursuivi sur l'ensemble de la région :

- 18 CPTS ont bénéficié d'une subvention afin de soutenir les professionnels de santé dans la phase d'émergence de leur projet à hauteur de **655 701 €**.
- Un accompagnement en ingénierie de proximité a été proposé à l'ensemble des projets de CPTS grâce au partenariat avec les URPS pour un montant global de **370 000 €**.
- Une dotation complémentaire de **40 000 €** a été accordée à l'URPS médecins libéraux pour le compte de l'Union des URPS afin de mettre en place des actions où l'accompagnement pluridisciplinaire présente une plus-value.

Renforcer le dispositif d'accompagnement des infirmiers en pratiques avancées (IPA) (0,6 M€).

■ Le dispositif d'accompagnement des IPA a été renforcé conformément aux objectifs de déploiement de la pratique avancée fixés par « Ma santé 2022 » et repris dans le Ségur.

En 2022, les montants alloués pour l'accompagnement des infirmiers libéraux, en compensation de la perte financière due à la formation d'une durée de 2 années, ont été revalorisés : 21 200 € par année de formation. Les structures envoyant leurs salariés en formation ont été compensées à hauteur de 8 300 €/salarié pour la 1^{ère} année de formation et 11 300 €/salarié pour la 2^{nde}.

En 2022 en région Hauts-de-France, **39 infirmiers en pratiques avancées ont été formés.**

PERMETTRE L'ACCÈS AUX SOINS NON PROGRAMMÉS ET AUX FILIÈRES DE SOINS



Faciliter l'accès et la dispensation de soins aux personnes en situation de précarité (6,4 M€).

■ La permanence d'accès aux soins de santé (PASS) est un service hospitalier destiné aux personnes en situation de précarité. Elle propose notamment des consultations programmées. Elle facilite aussi l'accès des personnes en situation de précarité au système de santé par un appui aux démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits à l'assurance maladie.

Les PASS permettent ainsi la prise en charge de patients sans couverture sociale ou avec une couverture incomplète, et celle de patients sans domicile stable.

36 PASS sont réparties sur l'ensemble du territoire régional.

Assurer la permanence des soins en ville et en établissements de santé (80 M€).

■ La permanence des soins ambulatoire (PDSA), mission de service public, permet **un accès à un médecin de ville de garde en dehors des horaires d'ouverture des cabinets** (les soirs, week-ends et jours fériés). Cet accès est rendu possible à la suite de l'orientation des patients par la régulation médicale. Ainsi, le patient est invité à se rendre au cabinet du médecin de garde proche de son lieu d'habitation ou dans un lieu fixe de consultation. Le médecin régulateur peut également donner des conseils médicaux au patient lorsqu'il estime que son état ne nécessite pas de consultation immédiate.

■ La permanence des soins en établissements de santé (PDSSES) vise à couvrir, par forfait, le coût des gardes et astreintes dans les établissements de santé, pour lesquelles une mission de permanence des soins a été identifiée dans le schéma régional de PDSSES.

Les établissements publics de santé et établissements de santé privés d'intérêt collectif ont reçu **59,27 M€** et **7,3 M€** ont été prévus pour rémunérer les médecins libéraux assurant les gardes et astreintes au sein des établissements de santé privés à but lucratif.

Garantir le déploiement du Service d'Accès aux Soins (SAS) (4M€).

■ Le SAS est un dispositif prévu par le Pacte de refondation des urgences, dont l'importance a été réaffirmée lors du Ségur de la Santé en 2020.

Face au constat qu'**entre 30 et 40 % des patients accueillis aux urgences pourraient être pris en charge dans un cabinet libéral, une maison ou un centre de santé**, l'objectif est de créer un outil d'orientation du patient : le service d'accès aux soins (SAS).

Le SAS doit permettre d'apporter une réponse à tous les patients, dans un délai de 48h maximum, 7j/7, 24h/24, qu'il s'agisse de demandes de soins urgents ou de demandes de soins non programmés en cas d'indisponibilité du médecin traitant.

22 sites pilotes ont été sélectionnés au niveau national pour tester cette organisation. Dans les Hauts-de-France, deux sites pilotes ont commencé à fonctionner en 2021 et sont désormais pleinement opérationnels dans le Nord et la Somme. Au cours de l'année 2022, les travaux en vue du déploiement des SAS du Pas-de-Calais et de l'Oise ont été lancés.

Le déploiement du SAS dans les 5 départements des Hauts-de-France est attendu d'ici fin 2023.

LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ AU SERVICE DE L'ACCÈS AUX SOINS DES USAGERS (14,5 M€)

Poursuivre l'accompagnement du virage du numérique en santé, en partenariat avec l'assurance maladie.

■ Cela s'est traduit par la réalisation d'actions très diverses visant :

- **Le renforcement de la cybersécurité** en accompagnant les établissements de santé et médico-sociaux à la réalisation des exercices de crises cyber, la réalisation des audits et la mise à disposition d'un centre de ressource cyber. Le GIP Sant&Numérique (GIP S&N) anime également un collège des responsables de la sécurité des systèmes d'information permettant de les fédérer et de partager les moyens et les bonnes pratiques. Le suivi réalisé par l'Agence a permis que 100 % des Organisations de Services Essentielles (établissements support de GHT) soient engagés dans une démarche d'audit en 2022.

- La montée en **maturité numérique des établissements de santé et médico-sociaux** avec les programmes des financements SUN-ES et ESMS Numérique : 73 % des établissements de la région sont candidats à SUN-ES et 20 % des ESMS (soit 873 établissements) sont intégrés dans le programme ESMS Numérique.

- Le déploiement et l'alimentation de **Mon Espace Santé** avec le suivi de 9 établissements pilotes et des services et référentiels socles (la messagerie sécurisée de santé, identifiant national de santé, Pro santé connect et France connect...).

- La mise en place de l'animation territoriale du numérique en santé avec le recrutement de **14 animateurs territoriaux** au sein du GIP S&N.

- Afin que l'ensemble des acteurs de l'écosystème puisse se saisir du sujet du numérique, l'année 2022 s'est orientée vers la **sensibilisation et l'acculturation au numérique**, avec l'organisation d'événements pilotés ou soutenus par l'Agence : journée numérique pour les dispositifs d'appui à la coordination et les coordonnateurs de filière gériatrique en janvier, étape lilloise de forum cybersécurité en juin, journée numérique des usagers en juin, journée de l'inclusion numérique autour de Mon espace santé en octobre.

Déployer les outils numériques d'échange et de partage d'informations.

- Les évolutions majeures d'organisation des structures de coordination ont amené à une réflexion sur les outils numériques de partage d'information, à destination notamment des dispositifs d'appui à la coordination (DAC), des dispositifs spécifiques régionaux (DSR), des plateformes régionales d'expertises, de ressources, d'accompagnement et de coordination (PRERAC) et des communautés pluri-professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Poursuivre l'accompagnement au déploiement de la télémédecine.

- 2022 a permis d'accompagner prioritairement des projets métier prioritaires notamment : télémédecine en EHPAD, télémédecine et personnes détenues.

Accompagner les partenaires de l'équipe numérique régionale (opérateurs autres que le GIP S&N) pour mettre en œuvre les priorités du Ségur du numérique et accompagner la dimension numérique au sein des projets de santé.

- L'Agence a financé et travaillé avec :

- Les URPS pour accompagner les professionnels de santé libéraux à l'usage des outils numériques et dans le cadre du développement de certains projets numériques renforçant la coordination inter-professionnelle (partage de l'antibiogramme ciblé avec l'URPS Biologistes ou encore le déploiement de la solution numérique BEMEDOC pour l'amélioration de la iatrogénie médicamenteuse en lien avec l'URPS Pharmaciens).

- Le collectif SI SMS pour accompagner les établissements médico-sociaux à s'engager dans le virage numérique.

- Le financement du Dossier Régional de Cancérologie auprès du Réseau Régional de Cancérologie.

Poursuivre le remboursement des actes de télésurveillance dans le cadre du programme ETAPES.



Partie 5

LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DANS LES CHAMPS SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL POUR MODERNISER ET ADAPTER LE SYSTÈME DE SANTÉ

SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (34,6 M€)

■ En Hauts-de-France, la priorité est donnée à l'accompagnement des projets d'investissement immobiliers des établissements de santé, afin d'assurer la modernisation et la restructuration du patrimoine ou encore la transformation et l'adaptation de l'offre de soins, en complément des crédits nouvellement accordés dans le cadre du Ségur investissements.

A titre d'exemples, on peut citer les soutiens aux investissements suivants :

- Les projets de modernisation du **service d'accueil des urgences** des centres hospitaliers d'Armentières, d'Hazebrouck, de Beauvais et du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise.
- Les projets de **renovation – restructuration des centres hospitaliers** de Somain et d'Abbeville.
- Le projet de construction du **nouvel hôpital** de Lens.
- Les projets d'investissement du pôle de **soins critiques** du centre hospitalier de Dunkerque ou du **bloc opératoire** du centre hospitalier de Béthune.
- Le projet d'extension de la **maternité** du centre hospitalier de Dunkerque.

SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

■ En complément des crédits alloués dans le cadre du volet Investissement du Ségur de la santé pour promouvoir l'EHPAD de demain, l'ARS Hauts-de-France a mobilisé en 2022 ses marges régionales du FIR pour soutenir l'investissement immobilier des établissements médico-sociaux :

- D'une part, pour garantir la soutenabilité financière par les gestionnaires de certaines opérations immobilières de **construction, restructuration, réhabilitation ou humanisation** d'EHPAD, compte tenu de l'augmentation des coûts de construction et pour permettre un démarrage rapide des travaux. A ce titre, 6.2 M€ ont été mobilisés sur le FIR en complément du PAI Immobilier à destination de 4 EHPAD.
- D'autre part, pour développer **les Tiers-lieux dans les EHPAD**. Ils visent une démarche d'ouverture et de lien des résidents avec leur quartier au sein même de leur lieu de vie.

Ainsi, 773 K€ ont été alloués sur le FIR pour accompagner 7 opérations de travaux, permettant de compléter l'enveloppe attribuée par la CNSA en 2022 de 158 K€ utilisée pour financer 2 autres projets.



www.hauts-de-france.ars.sante.fr